



Simplification de notre système de protection sociale

L'IPS met en lumière les réflexions des étudiants et crée le Trophée de l'IPS

optimind winter:::

Pierre-Alain BOSCHER Directeur Métier Protection Sociale chez Optimind Winter, Partenaire de l'IPS

Pierre-Alain BOSCHER, vous êtes Directeur Métier Protection Sociale chez Optimind Winter.

Vous contribuez largement aux travaux et réflexions de l'Institut de la Protection Sociale.

Récemment, vous participez, dans le cadre des Rencontres Annuelles de l'IPS, à une table ronde portant sur la réforme du système français de retraite aux côtés de Didier BLANCHET, Rédacteur en chef de la revue Economie et Statistique de l'INSEE, Jean-Pierre DOOR, Vice-président de la Commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale et Agnès VERDIER MOLINIE, Directrice Générale de l'IFRAP.

Aujourd'hui, vous pilotez un nouveau projet : Le Trophée de l'IPS qui récompense un mémoire de fin d'études.

Concrètement, qui peut prétendre à cette récompense ?

Pour sa première année, le Trophée de l'IPS est destiné à récompenser les mémoires de fin d'études réalisés par des étudiants en master 2 en droit de la Protection Sociale. Il est envisagé d'étendre par la suite ce Trophée à d'autres formations.

De quels experts sera composé le jury de la première édition et quels seront ses critères de notation ?

Le jury sera présidé par une sommité du monde de la Protection Sociale et sera composé de membres de l'IPS, de journalistes et de représentants des universités partenaires du Trophée.

La notion de trophée s'accompagne automatiquement de celle de « récompense ». Quels seront les bénéfices pour l'étudiant primé ?

L'étudiant primé bénéficiera d'une large exposition médiatique grâce à la communication organisée par l'IPS autour du Trophée (événement de présentation, cérémonie remise du Trophée communication interne IPS, communication presse). Il recevra également un prix d'une valeur de 500 Euros.

Parallèlement, pouvez-vous nous expliquer en quoi la création de ce trophée s'intègre dans les objectifs d'évolution et de simplification de notre système de protection sociale que s'est fixé l'IPS ?

L'IPS agit pour faire évoluer la protection sociale en la simplifiant. Cela passe notamment par un travail de

communication et de pédagogie auprès du grand public. Les étudiants dans ce domaine sont particulièrement concernés par cet objectif, leurs réflexions en la matière sont précieuses et méritent d'être mises en lumière. Dans ce cadre, le Trophée retient deux axes d'analyse des mémoires :

→ L'originalité de l'approche et du sujet choisi.

→ La qualité pédagogique du mémoire.

A ce jour, vous êtes d'ores et déjà en contact avec des universitaires et étudiants. Pouvez-vous, en exclusivité, nous communiquer les avancées de votre projet et dans les grandes lignes les prochaines échéances ?

Nous sommes effectivement en train de rentrer en relation avec les universités disposant de master 2 en droit de la protection sociale. L'objectif consiste à faire connaître le Trophée auprès des étudiants afin qu'ils puissent s'inscrire avant fin mai 2016 et remettre leur mémoire en septembre 2016. Le premier Trophée sera attribué en novembre 2016.

11

C'est le nombre de parutions publiées dans la presse en novembre 2015

L'IPS DANS LA PRESSE

→ **Les Echos Sociétés 05/11/2015**

Contrôles Urssaf : ce qui attend les TPE en 2016.

→ **Les Echos 05/11/2015**

Professions libérales : polémique sur le transfert des cotisations maladie.

→ **Le Point 12/11/2015**

Un RSI bis redouté.

→ **Liaisons Sociales 18/11/2015**

Professions libérales : UPS demande une réelle simplification de la gestion des cotisations d'assurance maladie.

→ **Les Echos 23/11/2015**

Retraites chapeaux : la taxe votée il y a un an est censurée.

→ **Les Echos 26/11/2015**

Bruno Chrétien, un « pape » de la protection sociale.

retrouvez toutes les parutions de l'IPS <http://www.institut-de-la-protection-sociale.fr/dans-les-medias.html>